

Quel avenir pour nos déchets alimentaires ?

Au cours de l'année 2024, le **SIRTOMM** vous proposera une solution de tri pour vos déchets alimentaires, nous serons tous concernés.

Pour quelles raisons ?

La loi nous y oblige mais surtout c'est un geste pour l'environnement et notre porte-monnaie. Cette décision européenne vise à mieux valoriser nos déchets alimentaires.

Ils représentent **1/3 de notre poubelle** : épluchures, restes de repas, marc de café ... Lorsqu'ils sont jetés dans les ordures ménagères (sac noir), ils sont amenés à Chambéry pour être incinérés. Ces déchets sont très humides (entre 60 à 90%), les incinérer revient à brûler de l'eau !

L'incinération d'une tonne d'ordures ménagères coûte 125€ auquel il faut rajouter la collecte et le transport. Le **SIRTOMM** amène **14 000 tonnes de déchets à l'incinérateur par an**. Faites le calcul ! N'oublions pas, le transport et l'incinération ont également un impact environnemental non négligeable.

Quelles solutions pour les habitants de Les Chavannes en Maurienne ?

Le compostage à la maison est **la solution** la plus vertueuse pour les habitants possédant un coin de jardin.

Parlons technique : le compostage est un procédé naturel qui permet de transformer nos déchets en un engrais gratuit. Les micro-organismes du sol (bactéries, champignons, vers ...) vont venir décomposer la matière

organique pour vous fournir un fertilisant riche pour votre jardin.

La mairie en partenariat avec le **SIRTOMM** organise régulièrement des dotations de composteurs afin d'inciter chacun à trier et composter ces déchets alimentaires.

Pour un cercle vertueux

La mairie de Les Chavannes en Maurienne a choisi d'expérimenter le compostage à la cantine scolaire. Depuis **septembre 2022**, les restes de repas sont séparés (triés) en sortie de table, puis compostés.

Les résultats sont là : grâce à l'implication de **Catherine** et des enfants, environ **600 kg de déchets alimentaires sont valorisés sur place** plutôt que d'être jetés aux ordures ménagères. Félicitations !

Le compost sera ensuite utilisé dans les espaces verts / jardinières de la commune.

Une belle réussite pour la commune dans la réduction des déchets et la valorisation du déchet alimentaire !

Vous souhaitez plus d'information et/ou acquérir un composteur individuel ?

Contactez par mail les ambassadrices de tri : :

ambassadeur@sirtom-maurienne.com



Horaires d'ouverture
du lundi au vendredi
de 8h00 à 12h00
et de 13h30 à 17h00



82 Av. de la Riondaz,
73870 Saint-Julien-Mont-Denis



04 79 59 92 28



<https://sirtom-maurienne.com>